

SESSION 2009

---

**CONCOURS INTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS  
ET CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION**

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 4 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

En 1791, Pierre Louis Ginguené au cours du long article « Bruit » de l'*Encyclopédie méthodique : Musique*<sup>1</sup> résume la théorie de la *Poétique de la Musique* [1785] de Lacépède, qui oppose le bruit au son, en trois « idées justes » : « 1° Que le *bruit* est essentiellement antimusical. 2° Qu'il ne faut jamais que le son dégénère en *bruit*. 3° Qu'il ne faut jamais unir l'un avec l'autre ».

A l'aide d'exemples analysés et discutés, empruntés au répertoire le plus large, aussi bien dans le temps que dans l'espace, vous vous emploierez à commenter cette affirmation.

---

<sup>1</sup> Framery et Ginguené, *Encyclopédie méthodique : Musique*, 2 vols, Paris, Panckoucke, vol. 1, 1791, p.183.